



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 mai 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 mai 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris au sujet des activités militaires alarmantes menées par l'Azerbaïdjan.

Le 12 mai 2021, les forces armées azerbaïdjanaises ont pénétré dans le territoire frontalier de l'Arménie dans la région de Siounik et avancé sur trois à quatre kilomètres, tentant d'ériger des positions militaires à l'intérieur du territoire souverain de notre pays. L'Azerbaïdjan a également concentré des forces armées près du lac Sev et de la montagne d'Ichkhansar. Le 13 mai 2021, les forces armées azerbaïdjanaises ont tenté de faire avancer leurs positions militaires également à Vardenis (région de Gegharkounik) et Sissian (région de Siounik), sous prétexte de « clarifier la délimitation des frontières ».

En outre, l'Azerbaïdjan a déclaré que ses forces armées effectueraient des exercices militaires de grande envergure du 16 au 20 mai 2021, lesquelles feraient intervenir 15 000 soldats, jusqu'à 300 chars et autres véhicules blindés de combat, 400 systèmes de missiles et d'artillerie et 50 unités d'aviation militaire, ce qui montre bien que les provocations militaires de ce pays sont délibérées et mûrement préparées. Une fois de plus, l'Azerbaïdjan est resté en défaut de notifier comme il se doit le déroulement des exercices militaires, conformément aux engagements qu'il a pris dans le cadre du Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité, établi par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

L'escalade de la situation à la frontière de l'Arménie s'inscrit dans un contexte de violations persistantes par l'Azerbaïdjan du principe de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, de revendications ouvertes de territoires arméniens, notamment dans la région de Siounik, et de la promotion d'une idéologie raciste ciblant les Arméniens dans le sillage de la récente guerre à grande échelle déclenchée par l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh le 27 septembre 2020. Dans un entretien télévisé du 20 avril 2021, le Président de l'Azerbaïdjan a cité la région de Siounik, affirmant qu'elle leur avait été enlevée il y a 101 ans, et a menacé de recourir à la force pour créer le « corridor de Zanguezour ».

La rhétorique incendiaire, les menaces de recours à la force et les revendications territoriales contre l'Arménie, accompagnées de manœuvres de provocation militaires sur le terrain, violent de façon flagrante le droit international et les buts et principes de la Charte des Nations Unies, constituant ainsi une grave menace contre la paix et la sécurité régionales et internationales. L'Azerbaïdjan porte l'entière responsabilité de cette escalade, qui risque d'aggraver et de déstabiliser davantage la situation dans la région.



Face aux actes irresponsables et aux provocations militaires de l'Azerbaïdjan, la communauté internationale se doit de réagir avec fermeté et sans équivoque pour empêcher une nouvelle détérioration des conditions de sécurité et mettre fin aux actes hostiles de l'Azerbaïdjan contre l'Arménie et son territoire.

L'Arménie se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale, dans le respect de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mher **Margaryan**
